

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
 ARRONDISSEMENT DE CAEN

 COMMUNE DE OUISTREHAM

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 14 novembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 novembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Le Maire ouvre la séance et fait l'appel :

		NOM	PRESENT(e)	EXCUSE(e) donnant POUVOIR A
Maire		M. Romain BAIL	<input checked="" type="checkbox"/>	
ADJOINTS	1er	Mme Catherine LECHEVALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	
	2e	M. Pascal CHRÉTIEN	<input checked="" type="checkbox"/>	
	3e	Mme Isabelle MULLER DE SCHONGOR	<input checked="" type="checkbox"/>	
	4e	M. Robert PUJOL	<input checked="" type="checkbox"/>	
	5e	Mme Sabine MIRALLES	<input checked="" type="checkbox"/>	
	6e	Mme Sophie POLEYN	<input checked="" type="checkbox"/> arrive à 18h09	
	7e	M. Luc JAMMET	<input checked="" type="checkbox"/>	
	8e	M. Matthieu BIGOT	<input checked="" type="checkbox"/>	
CONSEILLERS MUNICIPAUX (cd : conseillers délégués)		Mme Annick CHAPELIER	<input checked="" type="checkbox"/> quitte la séance à 21h34	(Questions diverses)
	cd	M. François PELLERIN	<input checked="" type="checkbox"/>	
	cd	M. Patrick QUIVRIN	<input checked="" type="checkbox"/>	
	cd	Mme Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS	<input checked="" type="checkbox"/>	
	cd	M. Thierry TOLOS	<input checked="" type="checkbox"/>	
	cd	Mme Béatrice PINON	<input checked="" type="checkbox"/> quitte la séance à 20h29 (point 14)	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Lechevallier à compter de la DEL. n°10
		Mme Pascale DEUTSCH	<input checked="" type="checkbox"/>	
	cd	Mme Nadia AOUED	<input checked="" type="checkbox"/> quitte à 21h41	(Questions diverses)
		M. Paul BESOMBES	<input checked="" type="checkbox"/>	
		M. Christophe GSELL	<input checked="" type="checkbox"/>	
		M. Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	
	cd	Mme Fabienne LHONNEUR	<input checked="" type="checkbox"/>	
	cd	M. Martial MAUGER	<input checked="" type="checkbox"/>	
	cd	Mme Amélie NAUDOT		<input checked="" type="checkbox"/> M. Mauger
		Mme Pascale SEGAUD CASTEX	<input checked="" type="checkbox"/> retardée, arrive à 20h36 au point 14	<input checked="" type="checkbox"/> M. Meslé jusqu'à la DEL n°9
		M. Raphaël CHAUVOIS	<input checked="" type="checkbox"/> retardé, arrive à 18h16	
		Mme Sophie BÖRNER	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Jean-Yves MESLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>		
	M. Christophe NOURRY		<input checked="" type="checkbox"/> Mme Börner	
	M. Emmanuel TISON	<input checked="" type="checkbox"/> arrive à 18h07		
NOMBRE	Conseillers en exercice : 29		Présents : 24 à 27	Quorum <input checked="" type="checkbox"/>
			Pouvoirs : 3/2/3	Votants : 28/29
Liste majoritaire : NOTRE PARTI C'EST NOTRE VILLE		Liste RASSEMBLER OUISTREHAM		Liste OUISTREHAM ECOLOGISTE & CITOYENNE

L'ordre du Jour appelle :

Point 1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Gestion des assemblées et intercommunalité

Point 2 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – PRESENTATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DES SAGES

Point 3 : DELEGATIONS - DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Point 4 : INTERCOMMUNALITE – CAEN LA MER – PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CRC RELATIF A LA GESTION DE LA CU

Commande publique :

Point 5 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CONTRAT DE CONCESSION DU CAMPING – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU DELEGATAIRE

Point 6 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – STATIONNEMENT PAYANT – SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT

Gestion du personnel :

Point 7 : GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – MODIFICATION DES EFFECTIFS – CREATIONS DE POSTES

Point 8 : GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – MODIFICATION DES GRADES D'ACCES AU POSTE DE REFERENT(E) FAMILLE

Police et libertés publiques

Point 9 : COMMERCE - DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL ALIMENTAIRE - LISTE DES DIMANCHES NON TRAVAILLES POUR L'ANNEE 2023

Finances :

Point 10 : FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL - ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Point 11 : DECISIONS BUDGETAIRES ET AMENAGEMENT – MODIFICATION ET CLOTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Point 12 : FINANCES COMMUNALES – INSCRIPTION DE PROVISIONS

Point 13 : FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM n°3)

Point 14 : CLECT – AVIS SUR LE RAPPORT D'EVALUATION N°1-2022 CONCERNANT LE TRANSFERT DES CHARGES DES EQUIPEMENTS AQUATIQUES

Point 15 : GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDEES – DEMANDE DE GARANTIE POUR L'ACQUISITION DE 24 LOGEMENTS PARTELIOS AV. DE LA RESISTANCE

Point 16 : FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR FLOCAGE

Divers :

Point 17 : DISTINCTIONS HONORIFIQUES – DESIGNATION DE CITOYENS D'HONNEUR

Point 18 : QUESTIONS DIVERSES

M. THOLOS est désigné comme secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

Point 1 / ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Gestion des assemblées et intercommunalité

Point 2/ FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – PRESENTATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DES SAGES

AP20221114_1 Présents : 26

Annexes : Fiche présentation du projet + support Powerpoint

Rapporteurs : S. Miralles – M. Alain Mathurin

Point 3/ DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

AP20221114_2 Présents : 26

Annexe : – Livret des décisions

Rapporteur : Le Maire

En conformité avec L'article L 2122-23 du CGCT, l'assemblée est informée de la signature des actes suivants (cf. document joint) :

■ **COMMANDE PUBLIQUE**

4^e délégation : **marchés et des accords-cadres** d'un montant inférieur au seuil défini par décret déterminant le recours à l'appel d'offres, ainsi que leurs **avenants**, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- **2021ST07 - EXTENSION DU CINEMA « LE CABIEU »** (MAPA de travaux) – **Avenant au lot n°1 « Installation de chantier/Fondations/Micro Pieux/Démolitions/Gros œuvres/Maçonnerie/ITE/ Cloisonnement»** (MAPA de travaux) : avenant en plus-value signé avec l'entreprise SOCIETE DE CONSTRUCTION TECHNIQUE - 27229 EVREUX - (notifié le 15/09/2022) pour démolir un poteau porteur dans le mur maçonné de la file 3 et mettre en place un renfort structurel par la pose d'un système de poteau poutre métallique type IPE (devis n°D012807-2022):

Montant initial du marché HT :	328 615.00€		
Montant de l'avenant n°1 HT :	+ 7 550.00€	% d'écart introduit par l'avenant :	+2.29%
Nouveau montant du marché HT :	<u>336 165.00€</u>		
Nouveau montant du marché TTC	403 398.00€		

- **2021ST07 – EXTENSION DU CINEMA « LE CABIEU »** (marché à procédure négociée sans publicité et mise en concurrence de travaux) - **Avenant au lot n°2 « Charpente Bois/Couverture/ Etanchéité»** : avenant en moins-value signé avec l'entreprise SMAC - 14123 IFS - (notifié le 15/09/2022) pour le retrait de la prestation châssis de désenfumage sur la galerie (-14 373,70 euros HT) et la modification de la charpente galerie (double solivage pour passage Courants faibles et alim CVC des cassettes en plafond pour 4 165,00 euros HT) :

Montant initial du marché HT :	130 983.10€		
Montant de l'avenant n°1 HT :	- 10 208.70	% d'écart introduit par l'avenant :	-7.80%
Nouveau montant du marché HT :	<u>120 774.40€</u>		
Nouveau montant du marché TTC	144 929.28€		

- **2021ST07 – EXTENSION DU CINEMA « LE CABIEU »** (MAPA de travaux) - **Avenant au lot n°3 « Mur rideau /Métallerie /Menuiseries extérieures»** : avenant en plus-value signé avec l'entreprise – SV MIROITERIE - 14980 ROTS - (notifié le 15/09/2022) pour modification de façade mur rideau de la galerie (introduction châssis de désenfumage) et amélioration acoustique + toiture - local groupe froid (devis n° CH220787SD-TS01):

Montant initial du marché HT :	86 679.25€		
Montant de l'avenant n°1 HT :	+ 8 673.83€	% d'écart introduit par l'avenant :	+10%
Nouveau montant du marché HT :	<u>95 353.08€</u>		
Nouveau montant du marché TTC	114 423.69€		

- **2022ST01 – REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE SPORT « COSEC »** (MAPA de travaux) - **Avenants au lot n°1 « Gros œuvres / Carrelage / VRD »** : avenant en plus-value signé avec l'entreprise AVENIR BTP - 14740 SAINT MANVIEUX NORREY - (notifié le 15/09/2022) pour travaux et modifications en plus et moins-values :

- Reconstruction et renforcement du mur entre poteaux de charpente pour stabilité du mur de refend et support de paniers de basket muraux : +35 963,54€HT
- Modification de travaux sur dalle portée concernant le changement de la classe d'exposition du béton et mise en place d'une armature supplémentaire pour permettre la circulation d'une nacelle : + 19 574,38€HT
- Reprise de dallage dans les douches des vestiaires, suite à déformation lors de la démolition de la dalle du gymnase : +43 672,74€HT

- Création d'ouvertures supplémentaires suite à la modification d'implantation de locaux (local ménage, local onduleur et sanitaires publics) : +4 461,20€HT
- Suppression des créations de tirants structure extérieure : -10 803,04€HT

Montant initial du marché HT :	599 871.80€		
Montant de l'avenant n°1 HT :	+ 92 868,82€	% d'écart introduit par l'avenant :	+15.48%
Nouveau montant du marché HT :	692 740.62€		
Nouveau montant du marché TTC	831 288.74€		

■ GESTION DU DOMAINE COMMUNAL ET DU PATRIMOINE

■ CONVENTIONS ET CONTRATS DE LOCATION, DROITS DE PLACE ET MISES A DISPOSITION :

louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (locations, mises à disposition, ODP, payantes ou gratuites) ;

N°	DATE	CONVENTION	OBJET	TYPE	COSIGNATAIRE	DEBUT	FIN	R/D
C2022-53	25/05/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	BENICHON Nathalie	12/07/2022	23/08/2022	50€
C2022-54	01/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	LOCATION DE ROSALIES	activité écon. de loisirs	DUPRAT Yves po SAS DUHO	01/06/2022	30/09/2022	600€
C2022-55	07/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	M CERCELET Laurent	12/07/2022	23/08/2022	
C2022-56	07/06/2022	PARTENARIA T	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	M CONNAN Gilles	12/07/2022	23/08/2022	
C2022-57	07/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	M LEVASSEUR Thierry	12/07/2022	23/08/2022	
C2022-58	07/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	EVIDENCE	12/07/2022	23/08/2022	
C2022-59	07/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	M BUSON José	12/07/2022	23/08/2022	
C2022-60	07/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	M MICHAUX Julien	12/07/2022	23/08/2022	
C2022-61	10/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	Let's Blue Note	12/07/2022	23/08/2022	
C2022-62	10/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	Davy FALLET	12/07/2022	23/08/2022	
C2022-63	10/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	Cord' Athlètes	12/07/2022	23/08/2022	
C2022-64	10/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	Evenement Production	12/07/2022	23/08/2022	
C2022-65	10/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	BISTRIO	12/07/2022	23/08/2022	
C2022-66	10/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	LA TOSCANE	12/07/2022	23/08/2022	50€
C2022-67	10/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	LA MARINE	12/07/2022	23/08/2022	50€
C2022-68	10/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	L'INSTANT PLAGE	12/07/2022	23/08/2022	50€
C2022-69	10/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	LA MOULERIE	12/07/2022	23/08/2022	50€
C2022-70	22/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	FREDDY LEFEVRE	12/07/2022	23/08/2022	
C2022-71	27/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	Phillipe LANGLOIS	12/07/2022	23/08/2022	
C2022-72	27/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	AMA association	12/07/2022	23/08/2022	
C2022-73	30/06/2022	AOT DOM.PUBLIC	TERRASSE MUSICALE	Activité de loisirs	LOIC AMIOT	12/07/2022	23/08/2022	
C2022-74	11-juil	AOT DOM.PUBLIC	VELO'R	Activité comm. de loisirs -	MAUGER Sébastien	01-juil	31-août	1 €

				location de vélos				
C2022-75	01-juil	AOT DOM.PUBLIC	LA K'BANE	Activité commerciale saisonnière	Christelle DAUPHIN po SAS BTT	01-mars	31-oct	6200
C2022-76	19-juil	MINIKARTING	AOTPL3	Activité comm. saisonnière	Thierry BOUTRY	01-juin	30-sept	1421
AV1.C2022-74	30-sept	AOT DOM.PUBLIC	VELO'R	Activité comm. de loisirs - avenant de prolongation	MAUGER Sébastien	01-sept	31-déc	0 €

■ ORGANISATION DES SERVICES – TARIFS ET REGIES

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, tous les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal

7° régies comptables ;

N°	DATE	DELEGATION	TYPE	OBJET
D2022-17	21-sept	_2_tarifs	IV-CULTURE ET SOCIOCULTUREL	4.5.3 - TOUS EN SCENE
D2022-18	23/09/2022	_2_tarifs	I-locations	1.11 - tarif spé. ST-AUBIN

Les documents non joints à la convocation peuvent être consultés dans leur intégralité sur la plateforme <http://ouistreham.e-legalite.com> et/ou auprès du service émetteur, sur demande établie auprès de la Direction Générale des Services.

Point 4 / INTERCOMMUNALITE – CAEN LA MER – PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CRC RELATIF A LA GESTION DE LA CU

AP20221114_3 Présents : 26

Annexe : – Rapport d'observations définitives de la CRC

Rapporteur : Le Maire

Conformément à l'article L.243-8 du code des juridictions financières, par message en date du 3 octobre 2022, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a transmis à M. le Maire, par mail en date du 3 octobre 2022, son rapport d'observations définitives (version 2) relatif à la gestion de la communauté d'agglomération puis communauté urbaine Caen la mer pour les exercices de 2015 à 2019, après la présentation qui en a été faite au conseil communautaire le 29 septembre 2022.

En application du même article et de l'article 107-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui dispose que « ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat », les membres du conseil municipal prennent acte de la présentation dudit rapport, qui a été transmis avec les convocations, et font part de leurs remarques et/ou observations.

Commande publique :

Point 5 / DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CONTRAT DE CONCESSION DU CAMPING – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU DELEGATAIRE

AP20221114_4 Présents : 26

Annexe : – Rapport d'activité du camping + annexes

Rapporteur : P. Quivrin – Vu en C°DSP le 3/11/2022

Conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, l'exploitant du camping municipal, la Sarl RIVA BELLA DEVELOPPEMENT, doit produire chaque année avant le 1er juin à la commune, autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public en N-1 et une analyse de la qualité de service. Ce rapport doit permettre au Conseil Municipal d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'exprimer leurs observations éventuelles à partir du rapport d'activité pour la saison 2021 joint à la convocation.

Point 6 / DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – STATIONNEMENT PAYANT – SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT (Avenant n°5)

DEL20221114_01	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Annexe : -Projet d'avenant

Rapporteur : R. Pujol - Vu en C°DSP le 3/11/2022 et en C° finances du 10/11/2022

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a rappelé l'obligation pour le titulaire d'un contrat de la commande publique dont l'objet porte en tout ou partie sur l'exécution d'un service public, d'assurer **l'égalité des usagers devant le service** et de veiller au **respect des principes de neutralité et de laïcité**.

En conséquence, **lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité**

- De valider le projet de clause Concession proposée par le délégataire, jointe à la convocation ;
- D'autoriser le maire à signer l'avenant n°5 qui intégrera cette nouvelle clause au contrat, ainsi que tous actes inhérents.

Gestion du personnel :

Point 7 / GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – MODIFICATION DES EFFECTIFS – CREATIONS DE POSTES

Rapporteur : Le Maire - VU en C° finances du 10/11/2022

Il est proposé la création des 2 postes suivants :

A) CHARGE(E) DE SECTEUR - CCAS

DEL20221114_02A	Présents : 25	Pouvoirs : 3	Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 28	Pour : 28	Contre :
-----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

[...] Ainsi, **lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des personnes présentes¹** de procéder au 1^{er} janvier 2023 à la création de poste qui suit :

CODE POSTE	POSTE	CREATION AU 01/01/2023	
		Grade	Base horaire
CCAS2	Chargé(e) de secteur	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35e

B) RESPONSABLE BATIMENTS – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

DEL20221114_02B	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

[...] Ainsi, **lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de procéder au 1^{er} janvier 2023 à la création de poste qui suit :

CODE POSTE	POSTE	CREATION AU 01/01/2023	
		Grade	Base horaire
DST3	Responsable Bâtiments	Technicien Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal de 2 ^e classe	35/35e

¹ M. Tolos est absent pendant le vote de la délibération.

Point 8 / GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – MODIFICATION DES GRADES D'ACCES AU POSTE DE REFERENT(E) FAMILLE – *modification de la délibération DEL20220912_12A du 12/09/2022*

DEL20221114_03	Présents : 25	Pouvoirs : 3	Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 28	Pour : 28	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : C. Lechevallier - VU en C° finances du 10/11/2022

[...] En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des personnes présentes² de modifier comme suit la délibération n°DEL20220912_12a du 12 septembre 2022 inhérente à la création de poste de référent famille, afin d'ouvrir au maximum à la candidature tout en respectant les recommandations de la CAF :

MODIFICATION DE GRADE D'ACCES AU 01/12/2022				
CODE POSTE	POSTE	Temps de travail	Grade d'accès à modifier	Nouveau grade d'accès
CSC1	Référent famille	Temps complet	Animateur Animateur ppal 2 ^{ème} classe Adjoint d'animation ppal 1 ^{ère} classe	Assistant socio-éducatif Moniteur – Educateur et intervenant familial ppal Moniteur – Educateur et intervenant familial

Police et libertés publiques

Point 9 / COMMERCE – DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL ALIMENTAIRE - LISTE DES DIMANCHES NON TRAVAILLES POUR L'ANNEE 2023

DEL20221114_04	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : M. Mauger - VU en C° finances du 10/11/2022

[...] Par courriers en date des 31 août, 20 septembre et 12 octobre, Monsieur le Maire a été saisi par **plusieurs exploitants de commerce de détail alimentaires**, qui sollicitent l'autorisation d'ouvrir en journée complète, par dérogation, certains dimanches de l'année 2023. Leurs propositions ont été étudiées afin de définir la douzaine de dates susceptible de satisfaire au mieux l'ensemble des établissements concernés. [...]

Considérant que cette autorisation de dérogation, en lien avec l'activité estivale de la station et avec les fêtes, participera de l'attractivité touristique de la commune et favorisera concomitamment son activité économique ;

Considérant que la dérogation octroyée par le maire a caractère collectif et doit obligatoirement bénéficier à la totalité des établissements de la commune se livrant au même commerce ;

Considérant que toute dérogation qui pourrait survenir dans ce cadre doit se faire dans le respect du volontariat des salariés ;

Après consultation préalable

- d'une part, des organisations d'employeurs et de salariés intéressés, en date du 5/10/2022,
- d'autre part, de la Communauté urbaine Caen la mer, en date du 5 octobre 2022 ;

Sous réserve de l'avis favorable de la Communauté urbaine Caen la mer (en l'absence de réponse, l'avis sera réputé favorable dans les 2 mois suivant sa saisine),

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité DONNE UN AVIS FAVORABLE à la proposition de dérogation présentée dans le tableau ci-après :

ANNEE 2023 – 12 dimanches		
Période/fête	jour	mois

² Mme Müller de Schongor est absente pendant la présente délibération.

PÂQUES	9	AVRIL
1 ^{ER} MAI	30	
SAISON ESTIVALE	9	JUIL.
	16	
	23	
	30	
	6	AOÛT
	13	
20		
FETES DE FIN D'ANNEE	24	DEC.
	31	

Finances :

Point 10 / FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL - ADMISSIONS EN NON-VALEURS

DEL20221114_05	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : R. Pujol - VU en C° finances du 10/11/2022

[...] En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'accéder à la requête du Trésorier en inscrivant la somme de 5 895.47€ en non-valeurs sur la ligne 654 du Budget Général.

Point 11/ DECISION BUDGETAIRE ET AMENAGEMENT – MODIFICATION ET CLÔTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Rapporteur : R. Pujol - VU en C° finances du 10/11/2022

Il est nécessaire de procéder à quelques ajustements sur certaines autorisations de programmes (AP) :

A) modification de la répartition des crédits de l'AP des TENNIS COUVERTS (modification de la délibération DEL20220912_07 du 12/09/2022)

DEL20221114_06A	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

[...] Lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de modifier comme suit l'autorisation de programme pour la rénovation des tennis couverts :

N°	Intitulé	Autorisation de programme (AP)					Crédits de paiement (CP)		
		2022	2023	2024	2025	Total AP	CP ouverts exercice 2022	Modif.DM3 14/11/2022	Total CP exercice 2022
22-1	RENOVATION TENNIS COUVERTS	40 000€	1 000 000€	1 000 000€	960 000€	3 000 000€	0€	+40 000€	40 000€

B) Clôture et solde d'AP au 31/12/2022

DEL20221114_06B	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

[...] En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de solder les autorisations de programme suivantes :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)					
Budget 2022- Situation des autorisations de programme et crédits de paiement					
N°	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP
		pour mémoire : AP votée / AP cumulée 2021	AP/Révision exercice 2022	Total AP cumulé exercice 2022	Crédits de paiement ouverts exercice 2022 sans les reports
Dépenses					

2	RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DES ECOLES	732 650,00 €		732 650,00 €	0 €
3	TIERS LIEU – MAISON DES ASSOCIATIONS	1 025 000,00 €		1 025 000,00 €	0 €
4	MISE EN ACCESSIBILITE	940 000,00 €		940 000,00 €	140 000,00 € (Les travaux ayant été réalisés en régie ou ajournés, les crédits ne sont plus nécessaires)
6	CANO – ECOLE DE VOILE	2 571 000,00 €		2 571 000,00 €	0 €

Point 12 / FINANCES COMMUNALES – INSCRIPTION DE PROVISIONS

DEL20221114_07	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : R. Pujol - VU en C° finances du 10/11/2022

[...] En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- **SUPPRIME** la provision pour risques et contentieux de 80 000€ inscrite par délibération du 17/09/2018 ;
- **APPROUVE** la constitution d'une nouvelle provision affectée aux risques et charges liés aux potentielles augmentations de l'énergie et à l'inflation, à hauteur de 80 000 euros, dont les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022, au compte 6815, **sous réserve de l'adoption de la décision modificative n°3 vue plus après** ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point 13 / FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL - VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM N°3)

DEL20221114_08	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions : 6	Suffrages exprimés : 23	Pour : 23	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : R. Pujol - VU en C° finances du 10/11/2022

Il est nécessaire de procéder à quelques ajustements sur certains chapitres votés au BP2022, en fonctionnement comme en investissement, notamment pour permettre l'inscription des provisions et tenir compte de modification de programmes de financements.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité, avec 6 abstentions³, d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET GENERAL 2022– DM3

M14

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imp°	objet	montant	Imp°	objet	montant
O11	Charges à caractère général	104 000 €			
615228-310	Remplacement du vitrage cassé au gymnase Kieffer	8 200,00 €			
6288	Reversement des recettes au délégataire- parkings payants	70 000,00 €			
6233-390	Prestataire Foire de Caen	25 800,00 €			
O14	Atténuations de produits	4 000 €	70	Produits des services, du domaines, ventes	98 000 €
703894	Reversement sur forfait post stationnement à CLM (complément)	4 000,00 €	70632	Produits des services (périscolaire/centre de loisirs) Complément crédits du BP)	28 000,00 €

³ Mme Börner (en son nom et celui de M. Nourry), M. Chauvois, M. Meslé (en son nom et pour Mme Segaud-Castex) et M. Tison s'abstiennent.

65	Autres charges de gestion courante	7 000 €	70321	Produit des recettes des parkings payants	70 000,00€
65548	Contributions obligatoires - SDEC -	7 000,00 €			
67	Charges exceptionnelles	60 000 €	74	Dotations et participations	17 000 €
67443	Indexation Contribution / participation DSP Piscine 2021 et 2022	60 000,00 €	7474	Participation de partenaires Foire de Caen (communes/partenaires privés)	17 000,00€
678	Charges exceptionnelles	- 7 000,00 €			
673	Titres annulés (exercice antérieur)	7 000,00 €			
68	Dot° aux provisions et dépréciations	80 000 €			
6815	Provision pour risque et charges (augmentation énergie/inflation)	80 000,00 €			
O22	Dépenses imprévues	- 60 000 €	78	Reprises sur provisions/amortissements	80 000 €
O22	Dépenses imprévues	- 60 000,00€	7815	Provision CRFB - solde	80 000,00 €
	TOTAL	195 000,00 €		TOTAL	195 000,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imp°	objet	montant	Imp°	objet	montant
O20	Dépenses imprévues	5 151 €	O24	Produit des cessions d'immobilisation	-134 104€
O20-1009	Dépenses imprévues	5 151,00 €	O24	Vente de terrain Rue du Petit Bonheur (prix de vente HT 670 520€)	- 134 104,00 €
041	Opérations patrimoniales	40 200 €	041	Opérations patrimoniales	40 200 €
2313-205	Intégration des frais d'études Groupe Autissier	40 200,00 €	2313-205	Intégration des frais d'études Groupe Autissier	40 200,00€
10	Dotations, fonds divers	2 369 €			
10226-910	Taxe d'aménagement Cinéma Le Cabieu	2 369,00 €			
20	Immobilisations incorporelles	6 000 €	13	Subventions d'investissement	311 104 €
2051-001	Logiciels -migrations serveurs-	6 000,00 €	1323-320	Subvention COSEC - Département (32% sur les 978 137€ attribués)	311 104,00 €
21	Immobilisations corporelles	123 480 €			
2135-310	Etanchéité provisoire de la tribune du stade Kieffer	63 000,00 €			
2135-1005	Budget participatif	20 000,00 €			
2152-996	Mobilier urbain - Police du Maire	30 000,00 €			
2158-395	Acquisition d'une autolaveuse - CSC	6 000,00 €			
2168-001	Œuvre huile sur toile	280,00 €			
2181-205	Réseaux informatiques - Socle numérique	15 000,00 €			
2183-001	Matériels informatiques - Tous services	6 000,00 €			
2184-205	Mobilier (classes) Groupe Isabelle Autissier	3 200,00 €			
2188-1005	Budget participatif	- 20 000,00 €			
23	Immobilisations en cours	40 000 €			
2313-345	AP Rénovation des Tennis Couverts - programmiste	40 000,00 €			
	TOTAL	217 200,00€		TOTAL	217 200,00 €

Imp° : chapitre/article d'imputation.

Point 14 / CLECT – AVIS SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION N°1-2022 CONCERNANT LE TRANSFERT DES CHARGES DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

DEL20221114_09

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Annexe : -Rapport CLECT n°1-2022

Rapporteur : Le Maire et L. Jammet - VU en C° finances du 10/11/2022

[...] Les conseils municipaux des communes membres doivent délibérer pour approuver les évaluations des transferts de charges et de produits afin de permettre à la communauté urbaine de fixer le montant des

attributions de compensation. Dans ce cadre, par courrier en date du 13 septembre 2022, la CU a notifié la commune et communiqué le rapport complet de la CLECT.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- ➡ **APPROUVE** le rapport n°1-2022 du 7 septembre 2022, en annexe de la présente délibération, relatif au transfert de charges des équipements aquatiques, qui fixe le coût net des charges transférées pour les piscines SIRENA de Carpiquet et AQUABELLA de Ouistreham, ;
- ➡ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Point 15 / GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDEES – DEMANDE DE GARANTIE POUR L'ACQUISITION DE 24 LOGEMENTS PARTELIOS AV. DE LA RESISTANCE (contrat CRC 139434)

DEL20221114_10	Présents : 25	Pouvoirs : 3	Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 28	Pour : 28	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Annexe : -Projet de contrat de la Caisse des Dépôts

Rapporteur : P. Chrétien - VU en C° finances du 10/11/2022

Le bailleur social ESH PARTELIOS HABITAT a le souhait d'acquérir 24 logements Avenue de la Résistance, projet qui s'inscrit dans la politique communale de soutien au développement du parc de logements sociaux.

Par courrier en date du 23 juin dernier, l'établissement sollicite la garantie de la commune à hauteur de 25% sur le contrat de prêt qu'il a démarché auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer et accompagner cette opération.

L'offre de financement, présentée ci-après sous la forme du contrat de prêt n°139434, est constituée de **7 lignes de prêt** pour un **montant global de 1 389 000€** :

Contrat n°139434				
opération PARTELIOS HABITAT – 28 Av. Résistance				
Acquisition/amélioration de 24 logements				
Lignes de prêt	montant	durée	Taux annuel	index
CDC-5500103 - CPLS	164 686€	40 ans	3.11%	Livret A
CDC-5500099 - PLAI	198 160€	40 ans	1.8 %	Livret A
CDC-5500100 – PLAI foncier	175 070€	50ans	1.8%	Livret A
CDC-5500101 - PLS	152 904€	40 ans	3.11%	Livret A
CDC-5500102 - PLS foncier	197 053€	50 ans	3.11 %	Livret A
CDC-5500097 - PLUS	309 250€	40 ans	2.6 %	Livret A
CDC-5500098 – PLUS foncier	191 877€	50 ans	2.6 %	Livret A
Montant global	1 389 000€			
Taux Garantie	25%			
Montant garanti	347 250€			

En conséquence, conformément aux articles L2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à l'article 2298 du code civil, vu l'offre de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations présentée dans les annexes à la convocation, **lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des présents⁴ d'accorder la garantie de la commune de Ouistreham dans les conditions suivantes**

- 1°) **La garantie de la commune de Ouistreham est accordée à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 389 000,00 euros souscrit par ESH PARTELIOS HABITAT,**

⁴ Mme Müller de Schongor est absente pendant le vote de la présente délibération.

l'Emprunteur, auprès de La Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°139434 constitué de 7 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 347.250,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2°) La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3°) Le Garant s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

L'établissement a également sollicité la garantie de la CU CAEN LA MER à hauteur de 25 %, ainsi que le Département à hauteur de 50%.

Point 16 / FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR FLOPAGE

DEL20221114_11	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : L. Jammet - VU en C° finances du 10/11/2022

1)° demande de subvention exceptionnelle de l'APO : 940€

L'association AMICALE PONGISTE de OUISTREHAM (APO) souhaite renouveler ses équipements vestimentaires et investir dans l'achat de 65 maillots floqués aux couleurs de l'association et de la Ville de Ouistreham, pour un montant de 1880.45€.

Elle sollicite une aide exceptionnelle de la commune correspondant à 50% du montant du devis. Il est proposé de lui octroyer la somme de 940€ qui sera prise sur la ligne budgétaire fléchée pour le flocage, au compte 658822 suffisamment pourvu au BP2022.

2)° demande de subvention exceptionnelle du RIVA FIGHT CLUB : 374€

L'association RIVA FIGHT CLUB souhaite renouveler ses équipements vestimentaires et investir dans l'achat de 25 sweatshirts floqués aux couleurs de l'association et de la Ville de Ouistreham, pour un montant total de 749,94 €.

Elle sollicite une aide exceptionnelle de la commune correspondant à 50% du montant du devis. Il est proposé de lui octroyer la somme de 374€ qui sera prise sur la ligne budgétaire fléchée pour le flocage.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'octroyer les subventions demandées, pour un montant global de 1314€, qui sera inscrit au compte 658822 suffisamment pourvu au BP2022.

Divers :

Point 17 / DISTINCTIONS HONORIFIQUES – DESIGNATION DE CITOYEN D'HONNEUR : A. CHERI

DEL20221114_12	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions : 1	Suffrages exprimés : 28	Pour : 28	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Le Maire

[...] En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés⁵ de nommer Madame Annette CHERI citoyenne d'honneur au regard de son implication dans le réseau associatif de la commune et/ou au bénéfice de son dynamisme et de son rayonnement.

Point 18 / QUESTIONS DIVERSES

Q° groupe Rassembler Ouistreham :

1) Accueil et activités proposées aux Séniors à l'Espace Jules Vicquelin : Des adhérents du foyer Vicquelin se sont rapprochés de nous pour nous faire part de leur inquiétude quant à la réduction des activités. Après la suppression des voyages qui permettaient à des personnes seules aux moyens modestes de prendre des vacances, ils constatent qu'ils sont limités à une seule activité physique. On parle aujourd'hui d'un changement de local. Qu'en est-il de la volonté municipale dans ce secteur alors que la population vieillit ?

2) Déménagement du Secours Libre : l'association « le secours libre » propose à la vente des livres dans sa bouquinerie. L'association doit quitter le local de la rue Gambetta. Dans quel lieu, l'association pourra-t-elle stocker et vendre ses livres ? »

+ Q° du groupe Ouistreham Ecologique et Citoyenne : Quelle réponse la ville pourrait-elle donner à l'association Secours Libre pour l'aider à poursuivre son activité "bouquinerie" ?

Q° groupe Ouistreham Ecologique et Citoyenne

3) Développement du lien social et politique du mieux manger / projet de jardins partagés : Beaucoup d'habitant.e.s nous interpellent au sujet de la possibilité d'avoir des espaces potagers ou fruitiers partagés mis à la disposition par la commune ; outre le fait que répondre à cette demande serait la possibilité pour la ville de permettre aux habitant.e.s de créer un lien social, cela permettrait également aux usagers de consommer leur propre récolte dans un souci qualitatif et financier. Quelle réponse la ville peut-elle apporter à cette demande ?

4) Analyse des Besoins Sociaux : Serait-il possible de nous présenter l'Analyse des Besoins Sociaux ABS en Conseil municipal ?

5) Bien vieillir et mixité locative : Que devient le projet de résidence intergénérationnelle ?

6) Bilan des cessions : Pourriez-vous nous présenter tous les projets de vente de terrains municipaux construits ou nus ?

7) Vœu relatif à la mise en berne des drapeaux de la mairie de Ouistreham en mémoire aux victimes de féminicides / Demande d'adjonction à l'ODJ : Notre groupe souhaite proposer un vœu pour ce Conseil municipal. Nous vous remercions de bien vouloir le rajouter à l'ordre du jour.

Le Maire annonce qu'il n'y aura pas de conseil municipal en décembre et que le prochain conseil municipal est prévu le 16/01/2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04.

Décisions réputées exécutoires du fait de leur

-Affichage le 22/11/2022

-Réception en Préfecture le 22/11/2022

⁵ M. Chauvois s'abstient sur la présente délibération.